

PS & énergie



Photo: Keystone

Une expansion urbaine anarchique déferle irrémédiablement sur notre paysage. Le moment est venu d'y remédier. L'adoption de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire le 3 mars 2013 permettra de freiner le mitage.

Le paysage a grand besoin de notre protection

Le 3 mars:
un **OUI** catégorique
à la révision de la loi
sur l'aménagement
du territoire!



par
Beat Jans,
conseiller national

Le développement de l'habitat en Suisse est préoccupant: terrains vagues, enclaves et bâtisses imposantes grignotent le paysage, créant un patchwork sans caractère. Des nouveaux bâtiments résidentiels, 70 à 80% sont des maisons particulières qui recouvrent de précieuses terres arables. En parallèle, 17 millions de mètres carrés de terrains viabilisés restent inutilisés dans les villes, une surface où pourraient vivre près de 200 000 personnes. On construit beaucoup en Suisse, mais on gaspille aussi énormément de sols: l'utilisation des sols dans notre pays augmente beaucoup plus vite que la population.

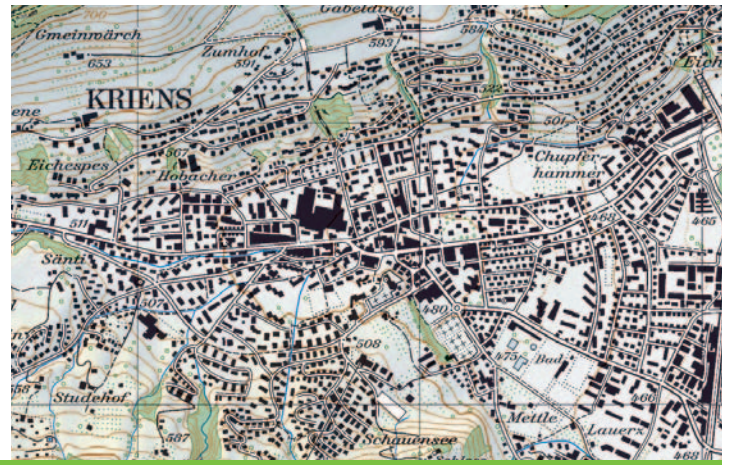
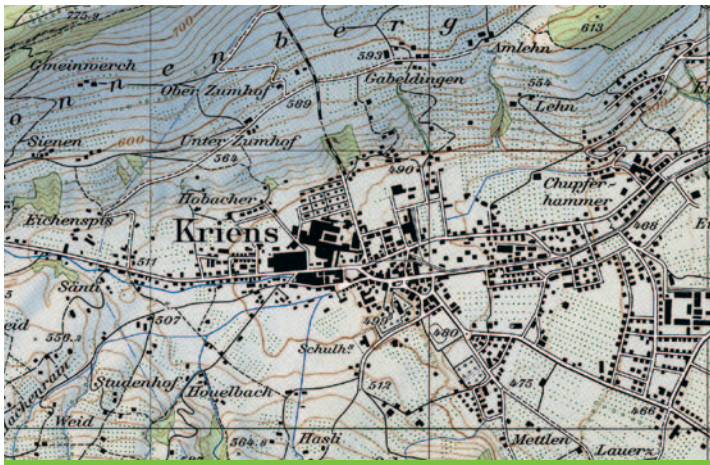
Trop de zones constructibles

Une des principales raisons à cette évolution est le surdimensionnement des zones à bâtir. La Suisse compte actuellement des réserves de zones à bâtir pour 2,5 millions de personnes. Pourtant on procède quotidiennement à des mises en zone constructible. Pourquoi?

Une des principales raisons est la «thésaurisation» des zones à bâtir. Des terrains constructibles en périphérie des localités restent non construits parce que leurs propriétaires préfèrent encaisser les paiements directs agricoles. Certes, la mise en zone constructible a fait

d'eux des millionnaires du jour au lendemain, mais ils attendent la retraite pour vendre leurs terrains. Et pendant ce temps, que fait la commune qui a besoin de place pour de nouveaux habitants? Elle transforme d'autres terres cultivables en zones à bâtir en dehors du périmètre urbanisé, dissolvant peu à peu les limites du village. Le Plateau se transforme en un gigantesque lotissement sans visage alors que les régions touristiques en montagne sont noyées sous un tapis de chalets.

Et le pire, c'est que nous détruisons ainsi le sol qui nous nourrit. Chaque jour, nous perdons la super-



De vastes terres cultivées disparaissent sous les constructions

L'ampleur de la transformation du paysage ces dernières années par la construction est démontrée par les extraits de cartes de Kriens (années 1950 et de nos jours) et les photos de Wollerau, SZ, (2004 et 2006) prises au même endroit.



Extraits de cartes swissstop; photos: Sabine Wunderlin

ficie d'une exploitation agricole, chaque année trois fois la superficie du lac de Joux. Si la Suisse persiste dans cette voie, elle n'aura plus de terres arables d'ici 400 ans.

Révision de la loi puis initiative populaire

Il semble dès lors évident que le sol – moyen de subsistance pour les générations futures – doit être utilisé de façon plus judicieuse. Une lutte dans laquelle le PS s'engage depuis longtemps. Il est grand temps de planifier plus soigneusement et à plus long terme.

Deux bonnes solutions se présentent aujourd'hui à nous: l'initiative pour le paysage et la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Le 3 mars, nous sommes appelés à voter sur la révision de la loi. En cas de refus, nous devrons par la suite nous exprimer sur l'initiative pour le paysage.

Des mesures efficaces

La révision de la loi sur l'aménagement du territoire présente certains avantages par rapport à l'initiative pour le paysage. Elle exige que les cantons gèrent mieux les zones à bâtir.

Dans les cinq ans, les cantons doivent présenter de nouveaux plans directeurs. Ceux-ci doivent comprendre des mesures contre la «thésaurisation» des zones

constructibles et peuvent présenter des réserves de zones à bâtir équivalent au maximum aux besoins des communes pour les quinze années à venir. Les plans directeurs doivent indiquer de quelle manière les zones à bâtir surdimensionnées seront réintégrées à l'agriculture. Pour toute nouvelle mise en zone à bâtir, les cantons percevront une taxe qui se montera à au moins 20% de la plus-value. Cet argent sera utilisé pour des indemnités rendues nécessaires par des déclassements ou d'autres mesures d'aménagement du territoire.

L'horizon de planification à quinze ans pour les réserves de zones à bâtir n'est pas nouveau puisqu'il figure déjà dans la loi actuelle. Les déclassements eux aussi sont déjà exigés par la loi. Ils n'ont juste pas été mis en œuvre. Toutefois, Doris Leuthard – cheffe du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication – a clairement fait comprendre que le Conseil fédéral n'autorisera plus les nouveaux plans directeurs s'ils n'indiquent pas de quelle manière les zones à bâtir surdimensionnées seront déclassées. Et jusque-là, la superficie totale des zones à bâtir ne pourra être augmentée.

Un OUI très clair!

L'adoption de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire per-

mettrait d'épargner du bétonnage près de 10 000 ha de terres agricoles. Pour autant, se loger ne deviendra pas plus cher, contrairement à ce que prétendent les opposants. Car la taxe sur la plus-value n'a aucune influence sur la valeur du sol. Cette taxe est due par le vendeur. Et les mesures exigées pour une densification des constructions et contre

la «thésaurisation» des terrains constructibles rendront les terrains à bâtir plus accessibles et donc plus avantageux.

La révision contribuera à une gestion plus économe de notre sol, comme l'exige la Constitution fédérale. Et comme l'exige aussi le bon sens. C'est pourquoi, le 3 mars, votez oui!

Les principaux points de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire

Les communes ne peuvent plus «thésauriser» les zones à bâtir

Dans les cinq ans suivant l'acceptation de la révision, les cantons doivent présenter des mesures permettant de remédier à la «thésaurisation» des zones à bâtir. Les zones constructibles surdimensionnées seront réaffectées à l'agriculture. Les réserves de zones à bâtir des communes ne doivent pas dépasser quinze ans. Toutefois, le déclassement ne doit pas être effectué durant ces quinze ans, il peut se faire par étapes.

Indemnisation des déclassements financée par une taxe sur la plus-value

Lors de nouvelles mises en zone à bâtir, les cantons doivent percevoir une taxe, ce qui ne sera pas le cas des déclassements. La taxe est modérée (au moins 20% de la plus-value) et n'est due que lors de la vente ou de la construction. Cet argent sera utilisé pour dédommager les déclassements ou pour d'autres mesures d'aménagement du territoire. Les cantons bénéficient d'une grande marge de manœuvre.



En construisant de manière compacte et sur des sites viabilisés, les coopératives d'habitation contrecarrent le gaspillage du sol. Elles n'exigent en outre que des loyers couvrant les coûts. On voit ici la nouvelle construction Grünmatt de la coopérative Familienheim Genossenschaft Zürich.

Photo: Hannes Marx

Toute utilisation durable des sols nécessite non seulement un aménagement du territoire approprié, mais aussi une protection contre la spéculation. Les sols doivent avant tout bénéficier à ceux qui y habitent, y travaillent et y paient des impôts. Le Conseil national a récemment approuvé le maintien de la Lex Koller, notre seul outil contre la spéculation. Aujourd'hui, il s'agit de renforcer cette loi et d'encourager les constructions d'utilité publique.

Renforçons la Lex Koller



par
Jacqueline Badran,
conseillère nationale

La politique apporte parfois de bonnes nouvelles. Ces derniers temps, c'est particulièrement le cas de l'aménagement du territoire: l'initiative résidences secondaires a été approuvée, tout comme l'initiative zurichoise en faveur des terres agricoles, et au mois de mars nous sommes appelés à voter sur une révision globalement satisfaisante de la loi sur l'aménagement du territoire. Il semble désormais clair que la population en a assez du bétonnage et du mitage de notre paysage et exige une utilisation judicieuse de cette ressource limitée qu'est notre sol.

De plus, durant la session de décembre, le Conseil national a

approuvé le maintien de la Lex Koller. Une véritable sensation puisqu'il s'agit là d'un revirement à 180°: jusqu'à récemment, l'establishment politique dans son ensemble – tous partis et associations confondus – voulait abroger cette loi. Reste encore à recevoir l'approbation du Conseil des Etats.

La Lex Koller: une protection contre la spéculation

La Lex Koller lie l'achat d'un bien immobilier à l'exigence de résider en Suisse et donc d'y payer des impôts. Les personnes physiques et morales étrangères sont par conséquent exclues de l'acquisition de biens immobiliers ou de

terrains à bâtir. Un choix aussi juste que crucial puisqu'il évite que les biens immobiliers ne se transforment en purs placements financiers. Soulignons que les infrastructures financées par les impôts contribuent de manière significative à l'augmentation de la valeur des sols et des biens immobiliers. Une contribution fiscale appropriée sur l'augmentation de la valeur du terrain – augmentation qui n'est en rien le mérite du propriétaire – est par conséquent une exigence légitime. C'est une question de principe: le sol doit bénéficier aux gens qui y habitent, y travaillent, y paient des impôts et – dans l'idéal – s'y engagent pour la communauté. La

Lex Koller est donc notre seul instrument permettant de juguler la demande.

Imaginons les conséquences de l'abrogation initialement prévue, de cette loi, qui aurait dû, il est vrai, être accompagnée par un aménagement du territoire plus strict. L'évolution serait absurde: d'un côté l'offre en sols se raréfie, de l'autre côté la demande s'accroît indéfiniment. Les prix, déjà en forte hausse, auraient littéralement explosé.

Comme les prix de l'immobilier et les loyers sont corrélés, ces derniers auraient augmenté de manière excessive à moyen terme. Les riches auraient accru la pression sur le mitage en cherchant à déposer leur fortune, sous forme de résidences secondaires voire de résidences tertiaires, aux plus beaux endroits de ce marché immobilier sûr et protégé de l'inflation qu'est la Suisse. Le PS a réussi à empêcher cette absurdité. Les hedge funds immobiliers, caisses de pension et privés fortunés ne résidant pas en Suisse ne peuvent pas acquérir nos sols à des fins spéculatives.

Se loger est un droit fondamental

Il va de soi que personne ne devrait être obligé de consacrer son revenu honnêtement et durement gagné pour enrichir des propriétaires immobiliers. Le logement n'est pas une marchandise quelconque. Nul ne peut choisir s'il souhaite ou non un logement: se loger est une nécessité, tout comme respirer, boire et s'alimenter. De plus, les coûts du logement sont de loin l'élément le plus important de tout budget familial. Personne ne penserait à privatiser la production et la vente de l'eau potable. Il existe un large consensus selon lequel l'Etat doit fournir de l'eau à prix coûtant à chacun. Réaliser un gain sur une denrée vitale serait tout bonnement révoltant. On s'accorde d'ailleurs aussi sur une certaine souveraineté alimentaire: chacun doit pouvoir s'offrir les denrées alimentaires de base. Un consensus que nous finançons chaque année à coups de milliards. Les subventions à l'agriculture sont une tâche normale de l'Etat.

Pourquoi l'habitat devrait-il faire exception? Et voici maintenant la mauvaise nouvelle: il n'y a aucune compréhension à cet égard au niveau fédéral. En termes de politique des sols et de l'habitat, c'est véritablement le désert. Et pourtant, l'habitat est le principal bien économique de la nation. La valeur immobilière correspond à un marché se montant à plusieurs milliards. Le secteur de la construction représente environ 11% de notre produit intérieur brut, davantage que le secteur financier. Une hausse des coûts du logement de seulement 100 francs par mois et par ménage réduirait de cinq milliards de francs l'argent disponible pour la consommation et entraînerait un désastre économique. Ce sujet ne nécessite-t-il pas un peu plus d'attention?

Encourager les constructions d'utilité publique

La Suisse a besoin de toute urgence d'une expansion massive des constructions d'utilité publique issues des coopératives, des fondations et des communes. De telles constructions soustrairaient les biens immobiliers à la permanente hausse des prix et se contentent de loyers à prix coûtant. En outre, les coopératives ont l'avantage de construire de façon dense et écologique et donc d'utiliser le sol de façon particulièrement durable.

Mais le renforcement de la Lex Koller est lui aussi nécessaire: l'immobilier commercial doit à nouveau être soumis à cette loi et les fonds immobiliers ainsi que les sociétés immobilières cotées ne doivent plus être autorisés à accepter des capitaux spéculatifs étrangers. Deux mesures qui contribueraient à détendre le marché. Un aménagement du territoire approprié est certes crucial, mais répondre à la question suivante l'est tout autant: qui construit quoi, pour qui et pour quelles raisons? C'est là un des principaux défis que le PS et la politique nationale devront relever ces prochaines années.



Photo: Luca Zanier/Keystone

Assurer la sécurité absolue du stockage des déchets nucléaires et à l'environnement. La Nagra – qui cache son jeu – n'assume. Une intervention parlementaire de Max Chopard-Acklin exige

Déchets nucléaires:



par
Max Chopard-Acklin,
conseiller national

bien sûr sans tenir compte des personnes directement impliquées et malgré le discours officiel annonçant que le processus de sélection du site n'est pas encore terminé et que l'évaluation de quatre autres sites est encore en cours.

Si transparence crée la confiance, les documents confidentiels ont l'effet inverse. C'est ce qui est apparu le 7 octobre 2012, lorsqu'un document de la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra), jusque-là classé confidentiel, a été rendu public: ce document mentionnait le Bözberg, AG, et le Weinland, ZH, comme sites concrets pour un dépôt géologique en profondeur de déchets nucléaires.

Cet incident mine la confiance en la Nagra, organisme dominé par les exploitants des centrales nucléaires. En effet, ce document donne à penser que la Nagra – contrairement à ses affirmations – ne procède pas ouvertement, mais qu'elle a en fait secrètement choisi le Bözberg et le Weinland comme futurs dépôts pour les déchets nucléaires. Cela

Aucune excuse pour le manque de transparence

Pour dénoncer ces faits, une manifestation a bien sûr eu lieu devant le siège de la Nagra à Wettingen. Celle-ci s'est empressée de nier que des décisions préalables avaient déjà été prises. Reste que jusqu'à ce jour, la Nagra n'a jamais daigné fournir une réponse claire. Plutôt que de s'excuser pour ses processus opaques, la Nagra s'excuse pour la «fuite» qui a permis la publication du document confidentiel. Evidemment la population se sent abusée, et à juste titre.

Lorsqu'il s'agit de questions aussi sensibles que le stockage des déchets nucléaires, pour lesquelles l'intérêt public est évident, la transparence est de première importance. Tant la Confédération que de nombreux cantons appliquent



Dans la région du Grimsel, la Nagra dispose d'un laboratoire souterrain pour l'étude des couches de roches. La transparence est de mise pour que la confiance en son travail ne se termine pas au fond d'un trou noir.

s, c'est porter une lourde responsabilité face aux hommes pas suffisamment cette responsabilité. que toute la transparence soit faite sur ses activités.

plus de transparence

aujourd'hui le principe de la transparence qui exige la publication de tous les documents. Au vu de la tâche particulière de la Nagra, l'introduction du principe de la transparence serait indiquée. De plus, l'expérience a montré que la conscience pour la sécurité augmente si les institutions sont obligées d'agir de manière transparente.

Il faut agir

Le débat sur le document confidentiel de la Nagra a fait apparaître d'autres problèmes. L'autorité de surveillance – l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) – passablement ébranlée par les événements, a commandé une enquête à un bureau externe. Le rapport d'enquête a souligné la nécessité d'agir sur plusieurs plans.

Ainsi, dans certains procès-verbaux, la Nagra a par exemple modifié des passages de l'IFSN. Au lieu d'examiner ce manquement et d'autres points critiqués de façon plus approfondie, tout a soigneusement été passé sous silence. Ce n'est en aucun cas la voie à suivre. L'évacuation des déchets nucléaires ne concerne pas moins que la sécurité de l'environnement et de dizaines de générations futures. En plus de l'introduction du principe de la transparence à la Nagra, il serait salutaire de réfléchir à la manière dont l'Etat lui-même pourrait assumer la responsabilité de l'évacuation des déchets nucléaires et comment on pourrait assurer qu'une région ne se voit pas imposer contre sa volonté un dépôt géologique en profondeur.

Le groupe de travail «PS & énergie»

Le groupe de travail «PS & énergie» veut faire connaître et mettre en œuvre la politique énergétique et environnementale du PS Suisse. Il est composé de spécialistes des domaines de l'énergie et de l'environnement du groupe socialiste de l'Assemblée fédérale et d'autres spécialistes intéressés. Les dons reçus par «PS & énergie» sont affectés à des campagnes politiques et à des projets de politique énergétique et environnementale.

Jusqu'ici, le groupe de travail a soutenu financièrement les projets et organisations suivants:

- Alliance «Non au nucléaire»
- Association initiative pour le paysage
- Comité Mühleberg - illimité-non
- Lancement et dépôt de l'initiative cleantech du PS
- Opposition à la demande d'exploitation illimitée de la centrale nucléaire de Mühleberg
- Initiative pour le climat (initiative notamment lancée par le PS)
- Association Initiative Climat
- Sommet de l'énergie du PS «Des dangers du nucléaire au potentiel des énergies renouvelables»
- Contribution à l'élaboration du papier de perspective du PS Suisse «Sortir du nucléaire, c'est faisable et c'est l'avenir – vers un approvisionnement basé sur les énergies renouvelables»
- Contribution à «KLAR! Schweiz» pour le soutien de l'expertise de John Large sur la «démonstration de la faisabilité» de la Nagra
- Financement de l'expertise juridique «Consultation lors de la construction de nouvelles centrales nucléaires»

Je tiens à mon environnement

Si vous voulez apporter votre soutien aux projets de politique environnementale du PS Suisse et recevoir quatre fois par an «PS & énergie», envoyez votre adresse par e-mail à energie@pssuisse.ch



Impressum PS & énergie paraît quatre fois par an en français et en allemand. Un abonnement de trois ans à cette publication est compris pour les donatrices et les donateurs à partir d'un montant de 5.– francs. Dons: CP 30-66582-6, PS & énergie, 3001 Berne. **Editeur/rédaction:** Parti socialiste suisse, Spitalgasse 34, 3001 Berne, fax 031/329 69 70, e-mail: sonnenklar@bluewin.ch **Rédaction:** Jacqueline Badran, conseillère nationale; Didier Berberat, conseiller aux Etats; Pascale Bruderer, conseillère aux Etats; Max Chopard, conseiller national; Chantal Gahlinger, secrétaire politique; Reto Gamma, chef de projet recherche de fonds; Beat Jans, conseiller national; Barbara Marty Kälin, ancienne conseillère nationale; Jacques-André Maire, conseiller national; Roger Nordmann, conseiller national; Eric Nussbaumer, conseiller national; Rudolf Rechsteiner, ancien conseiller national; Silva Semadeni, conseillère nationale; Ursula Wyss, conseillère nationale. **Traitement rédactionnel et production:** Gallati Kommunikation, Zurich. **Maquette:** Purpur AG für Publishing und Communication, Zurich. Imprimé en Suisse. **Tirage:** 50 000 exemplaires.



Imprimé sur papier certifié FSC
SWS-COC-2088
#FSC Trademark 1996,
Forest Stewardship Council A. C.